

Réponse aux allégations

Epilepsie et vaccins

« Il y a de l'épilepsie dans ma famille, je ne veux pas faire le vaccin coqueluche... ».

Depuis l'utilisation des vaccins anticoquelucheux acellulaires, les contre-indications à cette vaccination se sont vues limitées aux formes aiguës d'encéphalopathies apparues dans les 7 jours après une vaccination coqueluche ainsi qu'aux maladies neurologiques non encore identifiées ou évolutives sont une contre-indication à la vaccination coqueluche. L'épilepsie sans encéphalopathie évolutive n'est pas une contre-indication.